



ANNÉE 2023
RAPPORT

SYNTHÈSE

Rapport annuel 2023 sur le prix
et la qualité des services publics de
l'eau potable et de l'assainissement

www.noreade.fr



RECETTES D'EXPLOITATION
(EAU)

84,9 M€

RECETTES D'EXPLOITATION
(ASSAINISSEMENT / GEPU)

94,2 M€



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

EAU POTABLE

654

COMMUNES

ASSAINISSEMENT

COLLECTIF

609

COMMUNES

417 000

ABONNÉS
EN EAU POTABLE

305 000

LOGEMENTS DESSERVIS
EN ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

52,9

MILLIONS DE M³
D'EAU POTABLE
DISTRIBUÉS

44,9

MILLIONS DE M³
D'EAU USÉE TRAITÉS

ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

513

COMMUNES

EAUX PLUVIALES

539

COMMUNES

11 400 km

DE CONDUITES
DE DISTRIBUTION

8 100 km

DE RÉSEAUX DE COLLECTE

40,8 M€

TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT

54 M€

TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT

DÉFENSE
EXTÉRIEURE
CONTRE L'INCENDIE

500

COMMUNES

EAU : 2,75 €

ASSAINISSEMENT : 3,63 €

6,38 € TTC/m³

POUR UNE CONSOMMATION TYPE DE 120M³/AN

12 800

POINTS D'EAU INCENDIE

Sommaire

1. LA GOUVERNANCE DU SIDEN-SIAN ET DE SES REGIES NOREADE EAU ET NOREADE ASSAINISSEMENT	4
2. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE COMPETENCE	5
EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION - ACCROISSEMENT D'ACTIVITE DES REGIES.....	5
COMMUNES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	7
CARTE DES COMMUNES ADHERENTES AU SIDEN-SIAN.....	8
3. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE.....	9
3.1. LES COMMUNES ET LEURS UNITES DE DISTRIBUTION	9
3.3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	14
3.4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
3.5. LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE.....	15
3.6. ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	16
4. LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE	17
4.1. LES OUVRAGES DE DEFENSE INCENDIE DES COMMUNES	17
4.2. TARIFICATION - AUTOFINANCEMENT NET ET DEPENSES D'EQUIPEMENT.....	17
5. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	18
5.1. LES COMMUNES ET LEURS AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT	18
5.2. LES COMMUNES ET LEUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22
5.3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	25
5.4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	26
5.5. LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE.....	26
5.6. ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	27
6. LES EAUX PLUVIALES.....	27
6.1. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	27
7. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	28
7.1. LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	28
7.2. ACTIVITES DU SERVICE.....	28
7.3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	28
8. LA FACTURE TYPE	29
8.1. FACTURE TYPE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	29
8.2. FACTURE TYPE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	29
9. SYNTHESE DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	31
9.1. LES INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.....	31
9.2. LES INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	32
9.3. LES INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	32

Edité le 04/09/2024

1. LA GOUVERNANCE DU SIDEN-SIAN ET DE SES REGIES NOREADE EAU ET NOREADE ASSAINISSEMENT

Le SIDEN-SIAN est un syndicat mixte fermé portant plusieurs compétences à la carte, relatives au cycle de l'eau :

- Eau potable (Production et distribution)
- Assainissement collectif et non collectif
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Défense extérieure contre l'incendie
- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Prévention des inondations

Son histoire débute en 1950 avec la création du SIDEN (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord) et en 1971 avec la création du SIAN (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord) : une fusion des deux syndicats a été finalisée en 2009 pour former le SIDEN-SIAN.

Le SIDEN-SIAN est administré par un Comité Syndical de 138 élus représentant le territoire de compétence qui se réunit au moins 4 fois par an, ainsi qu'un Bureau Syndical de 40 membres. Le SIDEN-SIAN a mis en place une Commission d'Appels d'Offres (CAO) ainsi qu'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) avec des associations représentant les abonnés.

Pour l'exploitation des services relevant de ses compétences, le SIDEN-SIAN est doté depuis le 1er juillet 2019 de deux régies à simple autonomie financière :

SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Le Conseil d'Exploitation des régies Noréade est appelé à donner un avis préalable à l'ensemble des délibérations du Bureau et du Comité Syndical concernant le fonctionnement des régies. Il est composé des 40 membres du Bureau Syndical et de 3 membres représentant des associations de consommateurs.

Les régies Noréade ont pour mission de fournir en permanence aux abonnés une eau respectant les critères de potabilité avec un accès au service pour tous. Elles agissent également pour la préservation du milieu naturel et notamment des ressources en eau en assurant la collecte et le traitement des eaux usées. Pour le compte du SIDEN-SIAN, elles assurent également la gestion des ouvrages relevant de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et de la Défense Extérieure Contre les Incendies.

NOTRE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Permettre aux communes, quelle que soit leur taille, de disposer des capacités techniques et financières nécessaires au développement et au maintien d'un service public de distribution d'eau potable et d'assainissement au plus juste prix. Pour ce faire, nous réalisons de véritables investissements d'ouvrages publics d'intérêt général.

NOS ENGAGEMENTS

Intérêt général
Qualité et continuité de service
Transparence vis à vis du service rendu
Proximité

NOS PRINCIPES D'ACTION

Solidarité Intercommunale
Transfert complet des compétences (Maîtrise d'ouvrage et exploitation)
Péréquation tarifaire
Exploitation directe des services

La direction générale et les services supports sont situés à WASQUEHAL. Le territoire de compétences regroupant les 732 communes adhérentes est couvert par 8 Centres d'Exploitation situés à AVESNELLES, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, CASSEL, LA GORGUE, LE QUESNOY, PECQUENCOURT NORD, PECQUENCOURT SUD et URVILLERS. Un centre de travaux à ORCHIES, ainsi qu'un Service Relation Abonnés à MONTIGNY-EN-OSTREVENT, viennent compléter le dispositif. (Voir carte page 8)

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE COMPETENCE

732 communes et 28 EPCI du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme font confiance au SIDEN-SIAN pour leur service d'eau potable et/ou leur service d'assainissement et font de notre syndicat le plus vaste groupement, en nombre de communes adhérentes, intervenant dans ces domaines en France.

Le nombre de communes adhérentes au SIDEN-SIAN par compétence transférée est le suivant :

Compétences transférées	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Communes exploitées par Noréade	Communes sous contrats de D.S.P.
Eau Potable (Production-Distribution)	649	654 (+5)	641	13 (6 contrats)
Assainissement Collectif	608	609 (+1)	584	25 (5 contrats)
Assainissement Non Collectif	510	513 (+3)	504	9 (4 contrats)
Gestion des Eaux Pluviales	538	539 (+1)	533	6 (2 contrats)
Défense Extérieure Contre l'Incendie	492	500 (+8)	500	-

Pour la compétence Assainissement Collectif, adhésion de SAINT-AUGUSTIN pour la partie « CLARQUES » au 1^{er} janvier 2023. SAINT-AUGUSTIN est une commune nouvelle, issue de la fusion en 2016 des communes de CLARQUES (Adhérente en Eau) et REBECQUES (Adhérente en Eau et Assainissement Collectif). L'ensemble du territoire de SAINT-AUGUSTIN est ainsi adhérent en Eau et Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2023.

Extension du périmètre d'intervention - Accroissement d'activité des Régies

Service Public d'Eau Potable			
Communes (Département)	Population INSEE 2020	Date adhésion	Adhérent via
CROIX-FONSOMME (02)	201	01/07/2023	Commune
EMERCHICOURT (59)	873	01/07/2022	C.C. Coeur d'Ostrevent
ETAVES-ET-BOCQUIAUX (02)	561	01/07/2023	Commune
HERMIES (62)	1 184	01/01/2023	Commune
VENDEUIL (02)	946	01/01/2023	Commune

Ré-adhésion de la commune d'EMERCHICOURT (59) (*Suite retrait en 2022 à cause d'un changement d'EPCI, depuis la C.A. de la Porte du Hainaut vers la C.C. Coeur d'Ostrevent*).

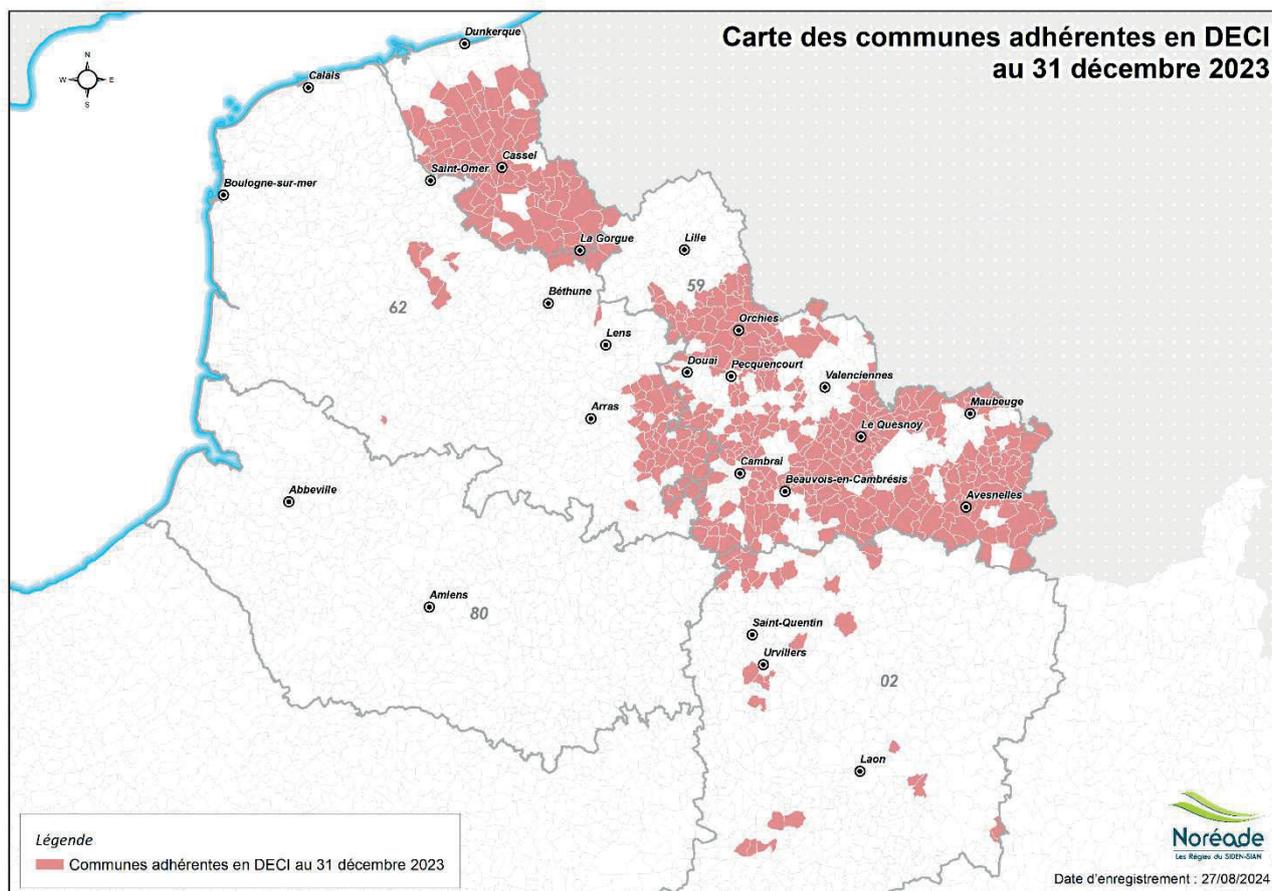
Pour CROIX-FONSOMME et ETAVES-ET-BOCQUIAUX : adhésions avec un contrat de DSP en cours, mais fin de contrat de DSP avec la SAUR au 30/09/2023 et reprise en exploitation par Noréade au 01/10/2023.

Par ailleurs, le contrat de DSP des communes suivantes est arrivé à terme fin 2022 : SOMAIN et BUSIGNY, et le contrat de DSP des communes suivantes est arrivé à terme fin juin 2023 : CAUDRY et ESCAUTPONT.

Soit un poids total de population de 36 551 habitants concernant la compétence Eau Potable repris en exploitation en 2023 par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau.

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)		
Communes (Département)	Population INSEE 2020	Date adhésion
ETERPIGNY (62)	261	01/01/2023
GONDECOURT (59)	4 039	01/01/2023
HERMIES (62)	1 184	01/01/2023
MAUREGNY-EN-HAYE (02)	411	01/01/2023
MOEUVRES (59)	488	01/01/2023
NEUVILLE-SUR-ESCAUT (59)	2 702	01/01/2023
OPPY (62)	392	01/01/2023
WILLIES (59)	135	01/01/2023

Ces 8 communes représentent un poids total de population de 9 612 habitants



Service Public d'Assainissement Collectif (AC), Assainissement Non Collectif (ANC), Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)				
Communes	Population INSEE 2019	Compétence(s)	Date adhésion	Adhérent via
AVROULT (62)	600	GEPU	01/01/2023	C.A. du Pays de Saint Omer (CAPSO)
BANTIGNY (59)	524	ANC	01/04/2022	C.A. de Cambrai
BLECOURT (59)	308	ANC	01/04/2022	C.A. de Cambrai
CUVILLERS (59)	208	ANC	01/04/2022	C.A. de Cambrai
HERMIES (62)	1 184	AC	01/01/2023	Commune

Concernant les communes de BANTIGNY, BLECOURT et CUVILLERS : Elles sont devenues adhérentes pour les compétences AC, ANC et GEPU suite à la dissolution du SIA de la Ravine au profit de la C.A. de Cambrai au 31/03/2022. La compétence ANC n'avait pas été indiquée dans le RPQS 2022 et est comptabilisée en 2023.

Par ailleurs, le contrat de DSP de la commune de RAISMES (59) est arrivé à terme fin juin 2023.

Concernant la compétence Assainissement Collectif, avec les adhésions, cela représente un poids total de population de 13 437 habitants repris en exploitation en 2023 par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Communes en Délégation de Service Public

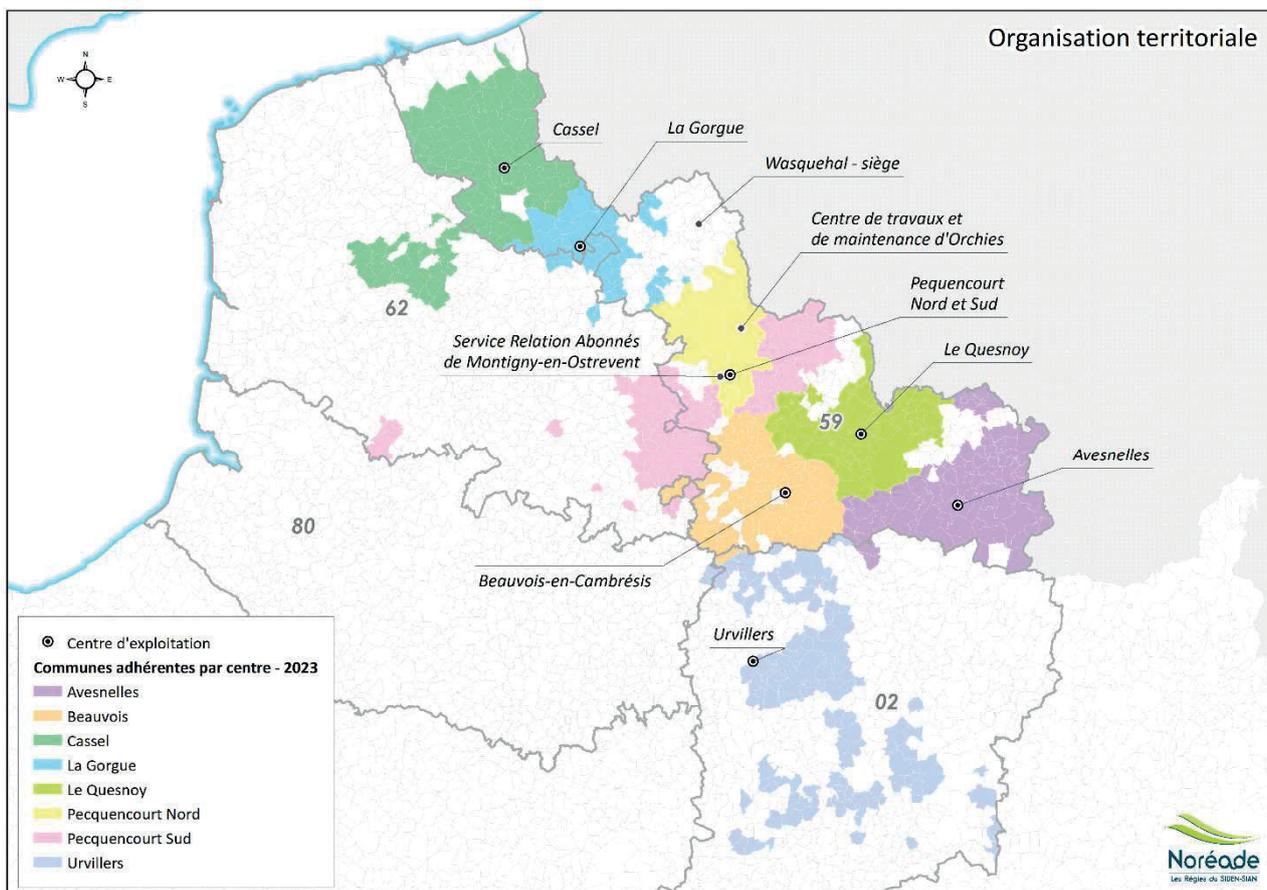
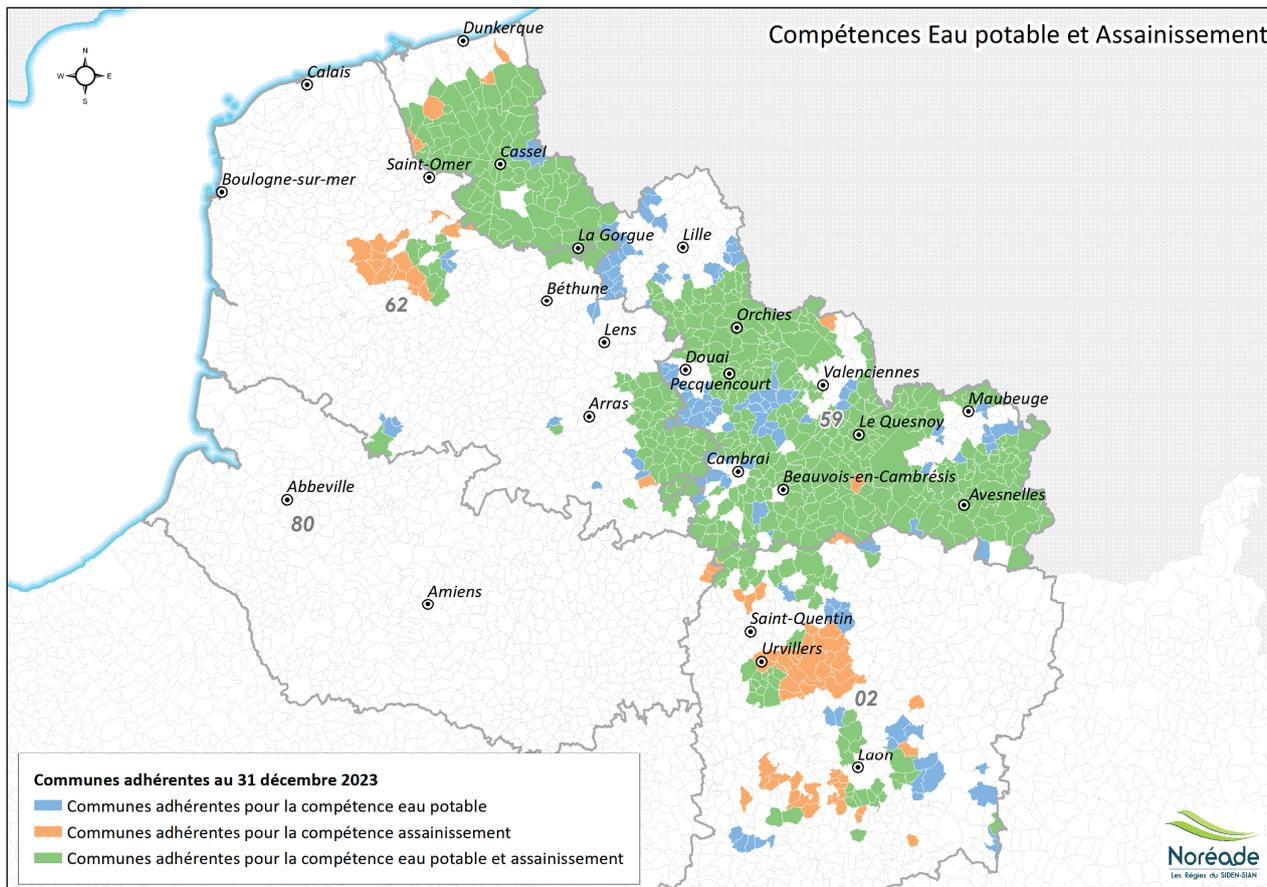
Certains territoires sont gérés dans le cadre des contrats de délégation conclus avant la date d'adhésion au SIDEN-SIAN (Tableau présenté par compétence et par date d'échéance du contrat) :

Communes	Structure Intercommunale d'origine au 01/01/2023	Population INSEE 2020	Exploitant du service	Échéance du contrat
Service Public d'Eau Potable : 13 communes (6 contrats)		TOTAL : 37 391 habitants		
BOIRY-NOTRE-DAME	C.C. OSARTIS Marquion	445	Véolia Eau	31/12/2023
PELVES		773		
OPPY	C.A. OSARTIS Marquion	392	Véolia Eau	09/01/2028
CLARY	C.A. du Caudrésis et du Catésis	1 102	Véolia Eau	14/12/2031
HONNECHY		573	Véolia Eau	14/12/2031
MAUROIS		406		
HASNON	C.A. de la Porte du Hainaut	3 931	SUEZ	01/04/2032
HERIN		4 153		
LA SENTINELLE		3 167		
RAISMES		12 253		
THIANT		3 024		
TRITH-SAINT-LEGER		6 265		
ARLEUX-EN-GOHELLE	C.C. OSARTIS Marquion	907	Véolia Eau	08/03/2036

Service Public d'Assainissement Collectif : 25 communes (5 contrats) TOTAL : 82 814 habitants				
LA SENTINELLE	C.C. Pévèle Carembault	3 167	SAUR (AC-ANC)**	31/12/2023
CHEMY		782	SUEZ (AC-ANC-GEPU)**	31/12/2024
GONDECOURT		4 039		
HERRIN		428		
ANICHE	C.C. Cœur d'Ostrevent	10 025	Véolia Eau (AC)**	31/12/2026
AUBERCHICOURT		4 661		
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES		1 360		
ECAILLON		1 949		
HORNAING		3 583		
LEWARDE		2 442		
LOFFRE		732		
MARCHIENNES		4 612		
MASNY		4 122		
MONCHECOURT		2 527		
MONTIGNY-EN-OSTREVENT		4 809		
SOMAIN		11 952		
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES		539		
VRED		1 343		
WANDIGNIES-HAMAGE		1 341		
WARLAING	606			
MORBECQUE	2 559	SUEZ (AC-ANC)**	31/03/2027	
STEENBECQUE	1 691			
DOUCHY-LES-MINES	C.A. de la Porte du Hainaut	10 179	SUEZ (AC-ANC-GEPU)**	01/01/2030
HASPRES		2 670		
NOYELLES-SUR-SELLE		696		

** AC = Assainissement Collectif, ANC = Assainissement Non Collectif, GEPU = Gestion Eaux Pluviales Urbaines

Carte des communes adhérentes au SIDEN-SIAN



3. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le patrimoine Eau Potable du SIDEN-SIAN au 31/12/2023 en quelques chiffres :

Ouvrages	Chiffres 2023
Ouvrages de production d'eau potable (Captages)	298
Unités de traitement d'eau potable (Usines)	28
Ouvrages de stockage (Réservoirs et citernes)	353
Linéaire de canalisation d'eau potable	11 383 km

Indicateur	2020	2021	2022	2023
D101 Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de chaque année (recensement INSEE 2020 pour l'année 2023)	941 868	948 270	980 345	984 791

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P155.1 Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	1,12	1,38	1,31	1,32

Données du dispositif de mémorisation des réclamations : Le nombre de réclamations écrites relatives à l'eau potable pour l'année 2023 s'élève à 549 pour 416 620 abonnés (pour rappel en 2022, il y avait 521 réclamations pour 397 227 abonnés).

3.1. Les communes et leurs unités de distribution

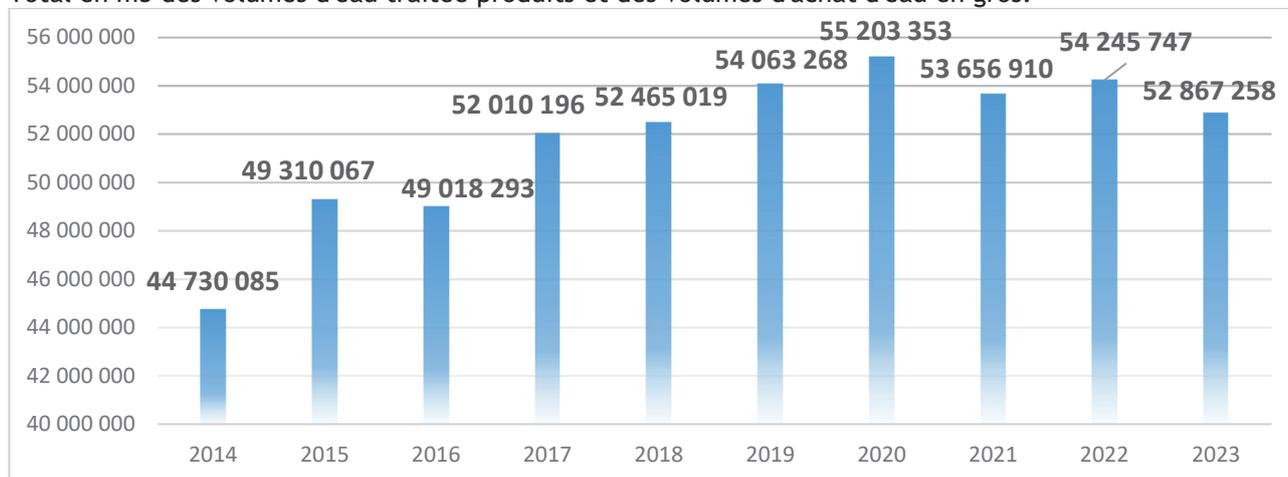
Le territoire desservi par le SIDEN-SIAN en eau potable est divisé en **Unités de Distribution Intercommunales (UDI)**. Chaque UDI est un secteur de distribution d'eau potable dans lequel la qualité de l'eau est réputée homogène. Cette eau peut être issue de points de production d'eau potable de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau, de transferts venant d'autres UDI ou d'achats d'eau en gros auprès d'autres collectivités.

Le bilan de la production d'eau potable des UDI en 2023

Nombre des U.D.I.	222
Volume d'eau traitée produit en 2023	46 551 759 m3
Volume d'eau acheté en gros en 2023	6 315 499 m3
Volume d'eau vendu en gros en 2023	2 269 180 m3

L'évolution des volumes mis en distribution dans les UDI (période 2014 - 2023)

Total en m3 des volumes d'eau traitée produits et des volumes d'achat d'eau en gros.



La protection de la ressource en eau potable

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est déterminé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) selon l'indicateur de performance ci-dessous.

Indicateur		2020	2021	2022	2023
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	72,10	72,21	72,28	72,42

L'évolution de cet indicateur ne tient pas uniquement compte de l'avancement de la protection de la ressource en eau mais est également tributaire de l'état des ouvrages de production repris dans le cadre d'adhésion de nouvelles communes, souvent avec des forages moins bien protégés, ce qui explique sa variation, bien que les captages aient un niveau croissant de protection. Le calcul de cet indicateur est réalisé selon un taux fixé par l'ARS sur chaque captage pondéré par le volume prélevé. A noter : Noréade à un taux de 94,97 % concernant le nombre de captages en exploitation protégés par DUP définitive par rapport au nombre de captages en exploitation (hors affermage).

Volume d'eau prélevée	En 2023	En 2022	Evolution annuelle
Eau souterraine prélevée en m3	46 895 828 (99,72 %)	47 833 807 (99,53 %)	-937 979 (-2,0%)
Eau superficielle prélevée en m3	133 531 (0,28 %)	224 157 (0,47 %)	-90 626 (-40,4%)
Total	47 029 359	48 057 964	-1 028 605 (-2,1%)

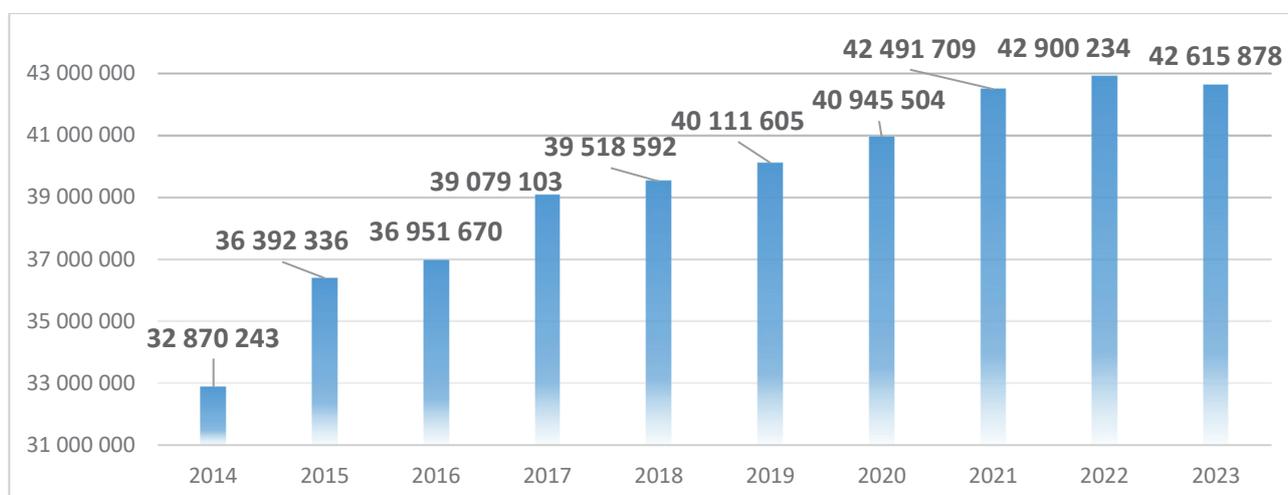
La performance des réseaux de distribution d'eau potable

Le bilan des volumes relatifs à la production d'eau potable

Volumes 2023	Total / m3
Volume d'eau potable vendu au cours de l'exercice	40 346 698
Volume consommé sans comptage (essais incendie)	177 190
Volume d'eau de service des installations de production	477 600
Volumes de service (purge, nettoyage réservoirs, analyseurs de chlore...)	529 871
Volume de vente d'eau en gros	2 269 180
Volume d'eau traitée produite	46 551 759
Volume d'achat d'eau en gros	6 315 499

L'évolution des volumes d'eau vendus sur la période 2014 - 2023

Total en m3 des Volumes d'eau potable vendus et des Volumes de vente d'eau en gros. L'augmentation du volume d'eau vendu à partir de 2015 est proportionnelle à l'augmentation du nombre d'abonnés.



La baisse constatée des volumes d'eau vendus en 2023 est à relier aux efforts de sensibilisation des abonnés concernant les économies d'eau et la lutte contre le gaspillage, déployés par Noréade depuis 2022.

Performance des réseaux de distribution de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau

Indicateur		2020	2021	2022	2023
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	75,42	80,44	80,01	81,37

L'adhésion de nouvelles communes pouvant présenter un rendement médiocre peut faire fluctuer à la baisse cet indicateur. L'indicateur de 2020 a aussi été impacté par la crise sanitaire COVID-19 avec un taux de lecture des compteurs abonnés plus faible et la prise en compte d'estimations sur une partie des consommations plus importantes qu'habituellement.

L'amélioration du rendement global est encore confirmée cette année suite au renforcement des moyens (effectifs et matériels) consacrés à la recherche de fuites et aux interventions de réparation effectuées par les centres d'exploitation Noréade. L'amélioration de près de 1 % entre 2021 et 2023 représente une réduction de nos prélèvements de l'ordre de 530 000 m3/an, soit la consommation d'une commune de 13 000 habitants.

Indicateur		2020	2021	2022	2023
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m3/Km/jour)	3,52	2,71	2,80	2,50

Indicateur		2020	2021	2022	2023
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/Km/jour)	3,69	2,89	2,98	2,68

La qualité de l'eau potable distribué

Indicateur		2020	2021	2022	2023
P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	99,99	99,97	99,98	99,96

Sur 16 659 paramètres microbiologiques analysés, 6 ont été déclarés non conformes.

Indicateur		2020	2021	2022	2023
P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	99,88	99,88	99,91	99,75

Sur 571 305 paramètres physico-chimiques analysés, 1 420 ont été déclarés non conformes.

Les résultats des contrôles sanitaires officiels témoignent d'une très bonne qualité microbiologique et physico-chimique, répondant aux exigences de qualité de la réglementation actuelle. Les taux de conformité inférieurs à 100% sont dus à des dépassements ponctuels solutionnés ou en cours de résolution par des actions correctives systématiques et immédiates.

Au fil des avancées scientifiques, des études mettent en évidence la présence de molécules dans l'environnement, y compris dans l'eau. Ainsi le contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé s'étoffe régulièrement. Entre 2020 et 2023, l'ajout des métabolites du chloridazone et du chlorothalonile dans le contrôle sanitaire induit une augmentation des résultats des concentrations en pesticides, mais il est important de préciser que ce n'est pas la quantité réelle en pesticides dans l'eau qui a augmenté depuis deux ans. Auparavant, ces molécules n'étaient pas connues, pas recherchées et par conséquent pas quantifiées. Cette nouvelle réglementation influe sur l'évolution à la baisse de l'indicateur P102.1.

Les ouvrages de stockage d'eau potable dans les UDI

Les dates de nettoyage et désinfection des ouvrages de stockage sont reprises en annexe du rapport.

En 2023, sur les 353 réservoirs et citernes, 29 réservoirs n'ont pas pu être nettoyés pour diverses causes : problème d'accès, travaux en cours, rénovation prévue... En 2023, les restrictions de l'usage de l'eau pour cause de sécheresse ne concernaient plus le nettoyage des ouvrages de stockage d'eau potable, contrairement aux années précédentes.

Ouvrages de stockage des communes adhérentes

Nombre d'ouvrages de stockage d'eau potable au 31/12/2023	Volume total de stockage
353	175 147 m3

3.2. Les communes et leur réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P103.2 traduit la bonne connaissance du patrimoine. Son calcul a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème de cotation suivant :

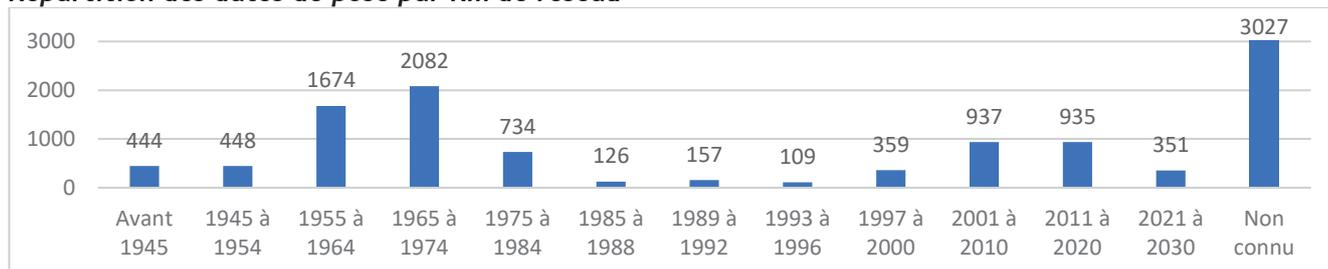
	Conditions	Points
A	Existence d'un plan des réseaux	10 / 10
	Procédure de mise à jour des plans	5 / 5
B	Inventaire des réseaux avec les diamètres, les matériaux	15 / 15
	Inventaire des réseaux avec date ou période de pose	12 / 15
C	Les plans précisent la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges...)	10 / 10
	Existence et mise à jour annuel des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages	10 / 10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10 / 10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur	10 / 10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de fuite	10 / 10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (Réparations, travaux, ...)	10 / 10
	Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisations	10 / 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	0 / 5	

L'obtention des 15 points en A est nécessaire pour ajouter les points de la section B

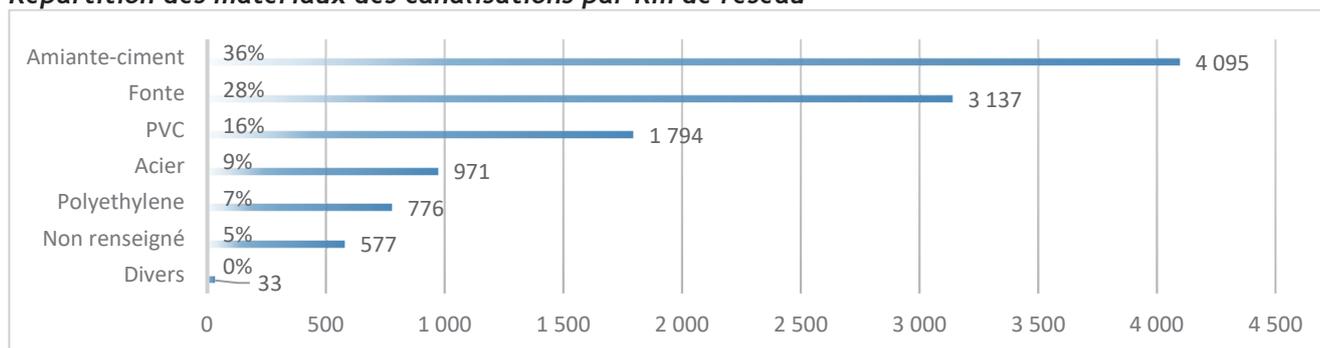
L'obtention des 40 points en A + B est nécessaire pour ajouter les points de la section C

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable / 120	102	112	112	112

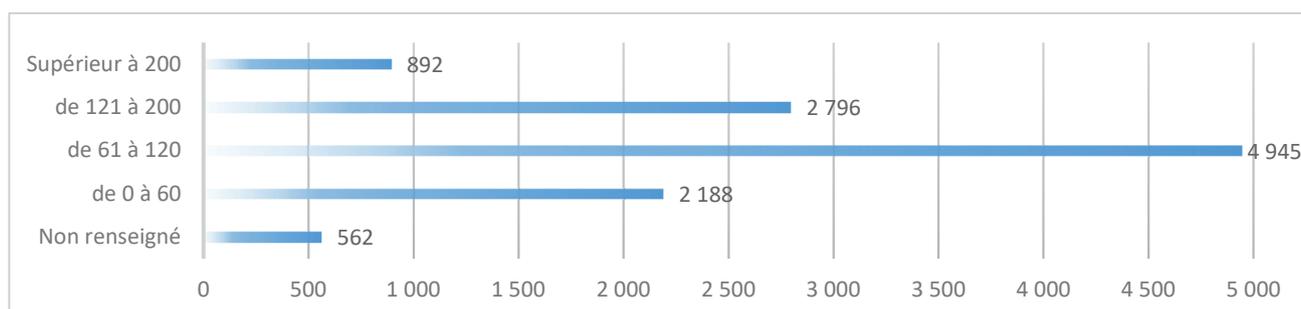
Répartition des dates de pose par Km de réseau



Répartition des matériaux des canalisations par Km de réseau



Répartition des diamètres des canalisations en millimètre par Km de réseau



Le linéaire des réseaux et les branchements d'eau potable

Nombre total de branchements d'eau potable (Branchements actifs)	442 802
Linéaire total des réseaux de distribution d'eau potable	11 383 km (patrimoine SIDEN-SIAN) 11 051 Km (exploités par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau)

Les branchements plomb

En 2023, 580 remplacements de branchement en plomb ont été effectués et 2 324 nouveaux branchements en plomb ont été identifiés, notamment dans les communes adhérentes en 2023 et surtout dans les communes reprises en exploitation en 2023 (Fin de DSP : 1502 branchements à Somain, 454 à Caudry, etc...).

Nombre de branchements actifs au 31/12/2022	Nombre de branchements renouvelés en 2023	Evolution	Nombre de nouveaux branchements identifiés en 2023
17 673	580	+ 9,9 %	2 324
Nombre de branchements plomb actifs au 31/12/2023 : 19 417 (soit 4,4 % des branchements)			

Les activités du Service Eau Potable en nombre d'interventions dans les communes

Types	Nombre d'interventions en 2023
Réparation et maintenance sur réseaux de distribution d'eau potable	3 613
Réparation et maintenance sur branchements d'eau potable	10 773
Renouvellement des compteurs	23 668
Réparation des compteurs	6 027

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 abonnés	2,17	1,80	1,94	1,84
D151 Délai maximal d'ouverture de branchements existants / jours	3	3	3	3
P152.1 Taux de respect du délai d'ouverture des branchements (%)	99,68	98,88	98,87	91,37 *

* L'évolution en baisse de cet indicateur est dû à un changement de méthode d'enregistrement (en cours de validation) : ce chiffre sera à confirmer dans le prochain RPQS.

Le volume d'eau consommé dans les communes exploitées par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau

Nature des branchements	Volumes consommés 2023 en m3
Domestiques	32 166 743
Industriels	4 353 327
Vente d'eau en gros	2 269 180
Agriculteurs	2 138 095
Bâtiments communaux (Mairie, école, ...)	866 075
Administrations (Collèges, Lycées, ...)	822 458
Total des volumes consommés	42 615 878

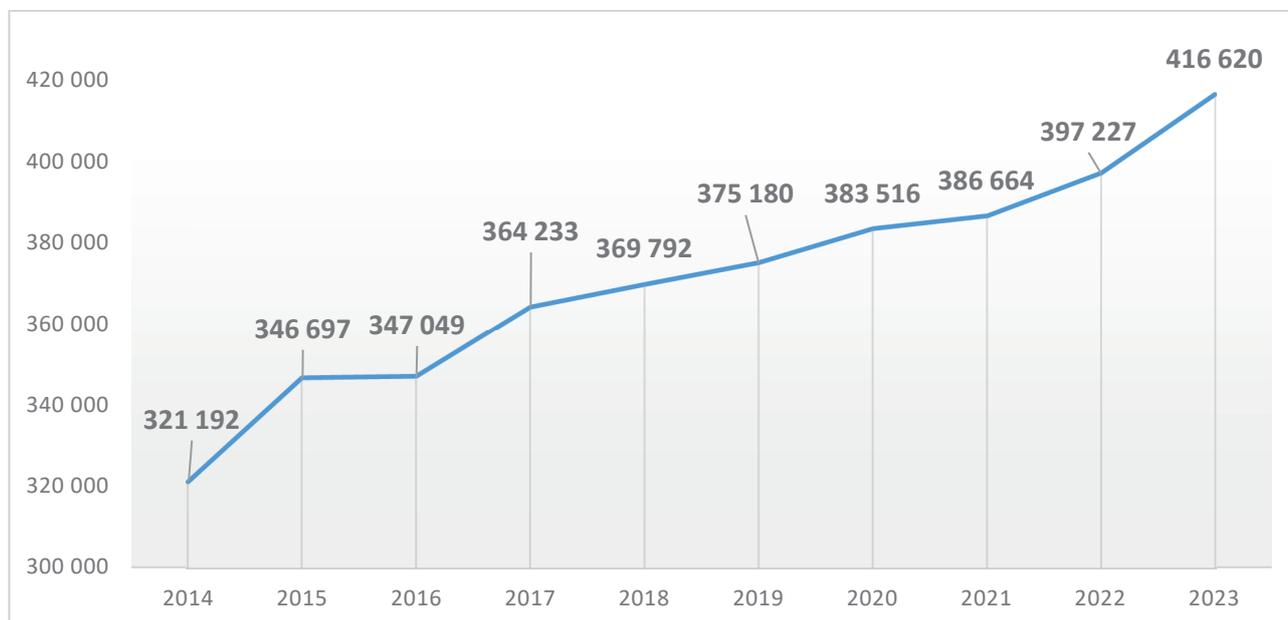
Le nombre d'abonnés des communes exploitées par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau

Nature des branchements	Nombre d'abonnés 2023
Domestiques	402 418
Agriculteurs	7 549
Bâtiments communaux (Mairie, école, ...)	5 467
Industriels	710
Administrations (Collèges, Lycées, ...)	434
Vente d'eau en gros	42
Total du nombre d'abonnés	416 620

La consommation moyenne par ménage (abonnés de type domestiques) est de 79,9 m³ en 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation des ménages (m3)	80,9	81,4	82,5	84,6	83,8	79,9

Evolution du nombre d'abonnés sur la période 2014 - 2023 (+30 % en 10 ans)



La forte augmentation du nombre d'abonnés en 2015 s'explique par la reprise d'exploitation directe d'un nombre important de communes déjà adhérentes depuis plusieurs années, en plus de nouvelles adhésions, ainsi que de l'accroissement naturel du nombre d'habitations dans les communes adhérentes.

3.3. Tarification et recettes du service

Tarification du Service d'Eau Potable

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14/12/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 14/12/2023 fixant les frais d'accès au service (Série de prix)

Tarifs du Service d'Eau Potable	Année 2023	Année 2024	Evolution %
Abonnement mensuel en € HT (Compteur calibre 15)	2,63	2,810	6,8 %
Partie proportionnelle en € HT par m3 (Tranche 1 : 0 à 80 m ³)	1,517	1,623	7,0 %
Partie proportionnelle en € HT par m3 (Tranche 2 : 81 à 6000 m ³)	1,747	2,353	34,7 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) en € HT	0,080	0,104	30 %
Redevance de pollution (Agence de l'Eau) en € HT	0,320	0,350	9,4 %
T.V.A	5,5 %	5,5 %	0 %

Tarifs du Service d'Eau Potable	Année 2023	Année 2024	Evolution %
Frais d'accès au service en € HT (Ref 07011103)	45,12	50,54	12 %
T.V.A	10 %	10 %	0 %

Indicateur	2020	2021	2022	2023
D102 Prix € TTC du service public de distribution d'eau potable au 1er janvier de l'année suivante pour 120 m3	2,22	2,25	2,38	2,75

Recettes du Service d'Eau Potable

Recettes du Service d'Eau Potable		2023 (M€)	2022 (M€)	Variation (M€)
Vente d'eau	85%	72,3	70,3	+ 2,0 (+ 2,8 %)
Prestations de services	13%	10,8	10,6	+ 0,2 (+ 1,7 %)
Recettes diverses	1%	0,9	0,9	-
Production immobilisée	1%	0,9	0,8	+ 0,1 (+ 12,5 %)
Recettes totales	100%	84,9	82,6	+ 2,3 (+ 2,7 %)

Compte financier SIDEN-SIAN Noréade Eau voté le 18/06/2024

3.4. Financement des investissements du service

Montants financiers

Service Eau Potable	2022	2023
Montant financier HT des travaux payés pendant le dernier exercice / M€	39,1	40,8
Montant des subventions / M€	2,9	2,0

* A partir de 2020, prise en compte des chapitres 23 et 21 (sauf 2154 et 218X)

Etat de la dette du service

Service Eau Potable		2022	2023
En cours de la dette au 31 décembre année N (montant restant dû) / M€		29,4	53,4 *
Montant remboursé au cours de l'exercice / €	En capital / M€	3,9	3,8
	En intérêts / M€	0,7	0,5

* Emprunt de 27 M€ souscrit le 14/12/2023 par le Comité Syndical pour assurer le financement du programme de travaux du fait du contexte inflationniste (notamment coût de l'énergie électrique) ayant fortement impacté les charges de fonctionnement et donc l'autofinancement.

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P153.2 Durée d'extinction de la dette en années	1,0	1,1	1,1	2,5

Dotation aux amortissements : 17,0 M€ (Net)

Autofinancement

Service Eau Potable	2022	2023
Autofinancement net du service en M€	22,1	17,8
Autofinancement brut du service en M€	26,1	21,6

3.5. Les programmes d'investissement du service

Présentation des programmes pluriannuels de travaux Eau Potable adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice (Autorisation de programme)

Les délibérations fixant les programmes pluriannuels de travaux pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 07/11/2023 fixant les programmes du service d'eau potable (détail en annexe)

PLAN PLURIANNUEL DE PROGRAMMATION 2021-2028

Montants en millions d'euros (Situation août 2023)

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : EAU

Catégories d'ouvrages	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Montant total prévisionnel *	37,0	37,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	266,0
Ressources en eau et traitement	27,4	26,5	24,5	21,5	22,2	21,2	13,4	6,8	163,5
Sécurisations et interconnexions	4,9	2,7	3	1,7	1,3	0,4	0	0	14
Réseaux de distribution	1,9	0,9	0	4,4	4,5	0,9	1,2	0,5	14,3
Réservoirs et citernes	7,6	8,7	3,7	0,3	0	4	4,7	3,4	32,4
Montant total Opérations programmées	41,8	38,8	31,2	27,9	28,0	26,5	19,3	10,7	224,2
(Nombre d'opérations)	(129)	(142)	(113)	(100)	(99)	(81)	(61)	(45)	(770)

* Passage de 37 à 32 millions d'euros/an à compter de 2023 et report de 20 millions d'euros sur 2027-2028

OPÉRATIONS AFFECTÉES SUR AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Montants affectés sur autorisation de programme (Nombre d'opérations)	40,8 (126)	31,1 (109)	18,8 (65)	0,5 (2)	0,2 (1)	0,6 (2)	0,3 (1)	0,5 (1)	92,8 (307)
Montants payés (Taux d'avancement sur opérations programmées)	20,3 49%	10,9 28%	1,9 6%	0,3	0,08	0,06	0,0	0,0	33,54

Le renouvellement des réseaux d'eau potable

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire total des réseaux (km)	10 767,842	10 992,190	11 031,875	11 270,728	11 383,560
Linéaire renouvelé (km)	53,769	53,233	56,870	43,463	54,209

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux Eau Potable (%)	0,49	0,49	0,48	0,46

L'évolution de cet indicateur résulte notamment de l'augmentation du coût des travaux suite à la forte inflation des prix ces deux dernières années, qui ont induit une légère baisse du linéaire renouvelé. Le renouvellement est concentré sur les secteurs le nécessitant (réseaux anciens et fuyards), grâce à des outils de suivi statistique des fuites : le réseau étant relativement récent (voir graphique page 12 sur l'âge des réseaux), le taux de renouvellement constaté, qui peut paraître faible, ne reflète pas un manque d'investissements mais une optimisation des capacités financières, selon les besoins du service et l'âge réel des réseaux.

3.6. Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité eau potable (€/m3)	0,000850	0,000939	0,001400	0,000965

En 2023, 38 944,09 € ont été versés à un fond de solidarité eau ou équivalent (Pour rappel en 2022, 56 809,79 € ont été versés).

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,88	3,98	4,39	4,75

L'augmentation constatée du taux d'impayés correspond à l'interdiction légale des coupures d'eau pour impayés.

Opérations de coopération décentralisée

Les délibérations suivantes ont été prises dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des collectivités Territoriales :

Date de délibération	Intitulé et Bénéficiaire	Montant
21/06/2023 (Eau et Assainissement) pour 2023 à 2025	Soutien au projet de coopération décentralisée de l'Association Inter Aide pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la zone montagneuse du GAMO en ETHIOPIE	5 000 € par an pendant 3 ans
21/06/2023 (Eau et Assainissement)	Soutien au projet de coopération décentralisée de l'association Grain de Sénévé pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de ANYRON et de ATTI-TOUWUI au TOGO	10 000 € (5 000€ par village) Mandaté le 22/02/2024

4. LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Au 31/12/2023, 500 communes avaient transféré leur compétence DECI au SIDEN-SIAN.

4.1. Les ouvrages de défense incendie des communes

Ouvrages	Nombre (Décembre 2023)
Poteaux et Bouches d'incendie	12 295
Citernes, réserves incendie et points d'aspiration	492

Les interventions sur les ouvrages de défense incendie

Types	Nombre (Année 2023)
Campagne de pesage des hydrants	4 506
Réponses aux permis de construire (PC, PA et CU*)	2 669
Campagne d'entretien des accès et de la signalisation	9 191
Réparations et entretien d'hydrants	266
Renouvellements d'hydrants	216
Créations d'hydrants	36
Nombre total d'interventions sur les ouvrages	16 884

* PC, PA et CU : permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisation

En 2023, 97 schémas communaux DECI ont été établis et 97 arrêtés ont été mis en place.

4.2. Tarification - autofinancement net et dépenses d'équipement

Ce service est financé par des cotisations communales. Le tarif 2023 du service a été fixé par la Délibération du 14/12/2023 : ce tarif de 5,00 € TTC par habitant est resté identique depuis 2016.

Tarification du service

Tarif du service	Année 2023	Année 2024	Evolution %
Cotisation DECI au SIDEN-SIAN par habitant en € TTC	5,00	5,00	0 %

Autofinancement net

Poste	Montant en M€
Recettes d'exploitation du service (Cotisations syndicales)	3,4
Dépenses d'exploitation du service	0,9
Annuité d'emprunts	0
Autofinancement net	2,5

Répartition des dépenses

Les dépenses d'équipements hors programmes de travaux (création et renouvellement d'hydrants) se sont élevées à 0,7 M€.

Les dépenses d'équipements sur programmes de travaux (citernes incendie) se sont élevées à 0,7 M€.
(Participation versée sur travaux de réseau d'eau potable 0,3 M€)

La capacité d'autofinancement non utilisée en 2023 servira à financer les autorisations de programmes d'investissement en cours.

5. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le patrimoine assainissement du SIDEN-SIAN au 31/12/2023 en quelques chiffres :

Ouvrages	Chiffres 2023
Stations d'épuration	285 (dont 9 en DSP)
Stations de pompage d'eaux usées	2 742
Linéaire de canalisations d'assainissement (séparatif, unitaire et pluvial)	8 134 Km (dont 641 Km en DSP)

Indicateur	2020	2021	2022	2023
D201 Estimation du nombre d'habitants desservis	633 024	652 863	683 844	688 279

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P258.1 Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	0,65	0,82	0,77	0,99

Données du dispositif de mémorisation des réclamations : Le nombre de réclamations écrites relatives à l'assainissement collectif pour l'année 2023 s'élève à 301 pour 305 324 abonnés (pour rappel en 2022, il y avait 234 réclamations pour 301 884 abonnés).

5.1. Les communes et leurs agglomérations d'assainissement

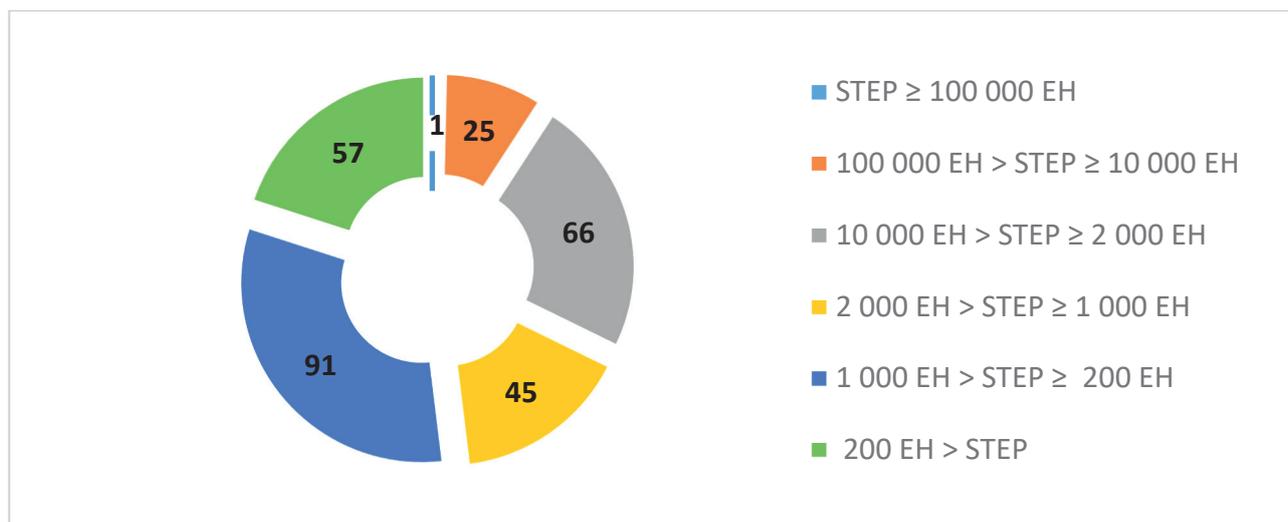
Indicateur	2020	2021	2022	2023
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	94,32	94,96	95,43	95,43

Cet indicateur est calculé sur l'ensemble des communes adhérentes. Il peut régresser en fonction de nouvelles adhésions (augmentation du nombre d'abonnés à desservir). Dans l'absolu, la desserte s'améliore chaque année avec le programme d'investissement réalisé par le SIDEN-SIAN.

Les ouvrages d'épuration

Nombre total de stations d'épuration	285
Nombre total d'équivalents habitants	1 022 073

Représentation du nombre de stations d'épuration par classe de capacité de traitement



Répartition des capacités des stations d'épuration en nombre et en équivalents habitants

Classes de capacité des stations d'épuration (STEP)	Nombre d'ouvrages	Equivalents habitants
STEP \geq 100 000 EH	1	110 000
100 000 EH > STEP \geq 10 000 EH	25	479 000
10 000 EH > STEP \geq 2 000 EH	66	319 496
2 000 EH > STEP \geq 1 000 EH	45	64 009
1 000 EH > STEP \geq 200 EH	91	44 903
200 EH > STEP	57	4 665

Répartition des types de traitement en nombre et en équivalents habitants

Types de traitement des stations d'épuration	Nombre d'ouvrages	Equivalents habitants
Boues activées faible charge	180	992 426
Lagunage	55	23 789
Autres	50	5 858
TOTAL	285	1 022 073

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions réglementaires

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P254.3 Conformité des performances d'épuration au regard de l'acte individuel (%)	94,36	94,30	93,88	94,98

L'indicateur peut fluctuer en fonction des conditions climatiques annuelles (impact de la pluie sur les réseaux unitaires), ou avec la prise en compte d'ouvrages supplémentaires suite à des nouvelles adhésions de communes ou avec l'évolution des exigences réglementaires.

Les charges reçues et rejetées par l'ensemble des stations d'épuration en 2022

Paramètres (Valeur moyenne annuelle)	Entrée (Kg/jour)	Sortie (Kg/jour)	Rendement moyen
DBO5	20 219	422	97,9 %
DCO	62 388	2 959	95,3 %
MES	29 286	691	97,7 %

Volume entrant dans les ouvrages de traitement (m3/an)	44 937 218
---	------------

Conformité de la collecte, des équipements et de la performance des stations d'épuration

Les services de Police des Eaux (DDTM du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et DDT de l'Aisne) délivrent chaque année les jugements de conformité des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour l'année écoulée.

Leurs jugements sont fondés sur les données d'auto-surveillance et sur les bilans annuels transmis par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Depuis 2017, le taux de déversement des réseaux unitaires par temps de pluie est également pris en compte dans les jugements de conformité avec un objectif progressivement renforcé pour le département du Nord : moins de 15 % de déversement en 2016, moins de 13 % en 2017, moins de 11 % en 2018 et 2019 et moins 5 % en 2020 (pour tous les départements).

Etant donné la part importante de réseaux unitaires dans nos communes adhérentes, la prise en compte de ce nouveau critère a entraîné la perte de conformité des réseaux de collecte suivants, et donc la baisse de l'indicateur P 203.3 pour les agglomérations d'assainissement suivantes :

- En 2016 et 2017 : AVESNES-SUR-HELPE, AUBY, CYSOING, FLINES-LEZ-RACHES, LE CATEAU-CAMBRESIS, MASNIERES, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, OSTRICOURT, LECELLES-SAINT-AMAND et suite adhésion en 2018: AUBERCHICOURT et GONDECOURT, puis suite adhésion en 2021 : BEUVRAGES
- En 2017 : CAULLERY, COBRIEUX, WALLERS et suite adhésion en 2018 : SOMAIN,
- En 2018 : MARQUETTE-EN-OSTREVENT, THUMERIES,
- En 2019 : ANOR, BREBIERES, BRUILLE-SAINT-AMAND, COUSOLRE, HONDSCHOOTE, LALLAING, RIEUX-EN-CAMBRESIS, SAINS-DU-NORD, SAINT-AUBERT, VITRY-EN-ARTOIS,
- En 2020 : BAILLEUL, BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS (BII), BERGUES, BEUVRY-LA-FORET, HONDSCHOOTE, MORBECQUE, PONT-A-MARCQ, TRELON, WORMHOUT.

Les indicateurs P204.3 et P205.3 sont liés : Une agglomération non conforme trois années de suite sur les performances de la station entraîne une non-conformité équipement la 3ème année. Ainsi ces deux indicateurs se sont également dégradés car eux-mêmes étroitement liés à la conformité de la collecte (P203.3). En effet, à partir de 2021, les données autosurveillance du réseau sont suffisamment nombreuses (5 années complètes) pour statuer sur la conformité globale de l'agglomération d'assainissement (réseau et station). Il faut limiter au maximum les déversements que ce soit sur le réseau (P203.3) ou sur le dernier déversoir en tête de station (pris en compte pour le calcul de P205.3 mais aussi P204.3).

Dès fin 2016, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement a enclenché un diagnostic des réseaux ayant perdu leur conformité afin de définir les plans d'actions qui permettront :

- De réduire les apports d'eau de ruissellement dans les ouvrages (déconnexion de fossés, de surfaces imperméabilisées, ...),
- De limiter les volumes déversés par temps de pluie.

Une fois les plans d'actions définis et validés par les services de Police des Eaux, des arrêtés préfectoraux fixeront les calendriers de mise en œuvre par le SIDEN-SIAN dans chaque agglomération concernée.

Entre-temps, les réseaux de collecte sont classés « en cours de conformité (ECC) ». A partir de 2021, ils sont classés « non conformes » si le SIDEN-SIAN ne définit pas un plan d'actions ou si le SIDEN-SIAN ne met pas en œuvre le plan d'actions pour permettre un retour à la conformité selon le calendrier annoncé.

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P203.3 Conformité de la collecte des effluents (%)	39,52	42,25	43,28	48,85
P204.3 Conformité des équipements d'épuration (%)	89,43	92,12	93,70	96,27
P205.3 Conformité de la performance d'épuration (%)	79,48	88,38	85,95	94,16

La gestion des boues des stations d'épuration

Les stations d'épuration exploitées par le SIDEN-SIAN produisent chaque année plus de 8 000 tonnes de boues (en tonnes de matières sèches). Etant donné la taille moyenne de ses stations et son positionnement essentiellement en milieu rural, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement privilégie le recyclage par épandage contrôlé en agriculture. Cette solution durable présente le meilleur compromis tant économique qu'écologique. Les boues conservant leur statut de déchet, le recyclage en agriculture est soumis à une réglementation stricte. L'agriculteur partenaire rend un service à la collectivité, de ce fait la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement prend en charge la totalité des frais engagés : épandage, conseils, analyses de boues de sols, de reliquats azotés.

Avant tout épandage, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement doit obligatoirement :

- Réaliser une étude préalable. Cette étude permet de déterminer les contraintes de recyclage agricole (calendrier d'épandage, parcelles mises à disposition, études de sol) ;
- Etablir une convention avec chaque agriculteur partenaire ;
- Effectuer des analyses de boues et de sols ;
- Etablir chaque année des programmes prévisionnels d'épandage ;
- Rendre compte au préfet à la fin de chaque période d'épandage (Bilans annuels).

La crise sanitaire Covid-19 a également fortement impacté la gestion des boues d'épuration ces dernières années, avec un retour à la normal en 2023. Dès mars 2020, les réglementations ont interdit l'épandage de boues liquides, par application du principe de précaution et à défaut d'informations et de données scientifiques garantissant l'absence totale de risques de propagation du virus du fait des épandages. Seules les boues soumises à un processus d'hygiénisation (chimique ou thermique) pouvaient continuer à être épandues.

La Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement a donc dû adapter l'organisation de ses filières de traitement de boues pour permettre la poursuite des épandages :

- Mise en place des procédures de chaulage renforcé (surchaulage) des boues sur les sites de déshydratation,
- Démonstration de l'hygiénisation des boues après surchaulage,
- Arrêt complet de l'épandage de boues liquides et déshydratation systématisée,
- Mise en place d'un contrôle continu du surchaulage des lots de boues déshydratées.

L'ensemble de ces actions mises en œuvre dans un délai court a permis d'épandre à l'été 2020 et l'été 2021 la quasi-totalité des boues produites. Tous les épandages ont pu être réalisés dans le respect des consignes réglementaires. Par ailleurs, la nécessité d'hygiénisation des boues a été prolongée en 2022 et s'est achevée en février 2023 (*Arrêté du 7 février 2023 abrogeant celui du 30 avril 2020*).

Indicateur		2020	2021	2022	2023
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100
D203	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	9 994	10 780	11 634	10 390

Les fluctuations de l'indicateur D203 sont en partie dues à la forte variation des quantités de boues stockées en fin d'année sur chaque station. Les épandages sont conditionnés par la météo entre septembre et novembre. La poursuite de la desserte en zone d'assainissement collectif et l'amélioration des raccordements contribuent à l'augmentation de la quantité de boues produites, directement liée à la quantité de pollution traitée.

Le devenir des boues des stations d'épuration

Destination des boues	2022	2023
Boues produites par les stations d'épuration en tonne de matière sèche	8 133	8 101
Boues épandues en agriculture en tonne de matière sèche	11 158	9 894
Boues mises en centre agréé de stockage de déchets ultimes ou valorisées énergétiquement (cimenterie) ou compostées - en tonne de matière sèche	476	496

La différence entre le tonnage des boues produites et celui des boues évacuées est due non seulement aux effets du stockage mais également à l'ajout de produit de conditionnement (type chaux vive / éteinte et chlorure ferrique). La chaux augmente par ailleurs la valeur agronomique des boues pour l'usage en agriculture.

5.2. Les communes et leur réseau d'assainissement collectif

Le zonage d'assainissement dans les communes

Etat d'avancement des zonages approuvés	2022	2023
Nombre de communes ayant un zonage approuvé	443	452
Nombre de communes adhérentes en assainissement collectif	608	609
Taux d'avancement	73 %	74 %

Logements en zone d'assainissement collectif desservis	305 324
Logements en zone d'assainissement collectif à desservir	14 627

Chiffres au 31/12/2023

L'état d'avancement des réseaux d'assainissement collectif

444 communes, soit **72,9 %** des communes adhérentes, sont complètement équipées (zone d'assainissement complètement desservie).

103 communes, soit **16,9 %** des communes adhérentes, n'ont plus qu'une tranche d'extension de réseaux à réaliser pour achever la desserte de la zone d'assainissement collectif.

L'application SPIRA (Suivi du Programme d'Investissement des Réseaux d'Assainissement), développée en interne, permet notamment un suivi détaillé par commune de l'avancement concernant la desserte en Assainissement Collectif et les travaux réalisés ou restant à réaliser.

Les autorisations de déversement d'effluents industriels

Indicateur		2020	2021	2022	2023
D202	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels	59	61	63	63

La liste des autorisations par station d'épuration est disponible en annexe.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P202.2 traduit la connaissance du patrimoine. Son calcul a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème de cotation suivant :

	Conditions	Points
A	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10 / 10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5 / 5
B	Existence d'un inventaire des réseaux (diamètres, matériaux) et procédure de mise à jour annuelle	10 / 10
	Inventaire des réseaux avec diamètres, matériaux (>50%) - Etat 2023 : 67,99 %	2 / 5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés sur plan des réseaux	0 / 10
C	Inventaire des réseaux avec date ou la période de pose (>50%)	0 / 5
	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	0 / 10
	Inventaire des réseaux avec altimétrie (>50%)	0 / 5
	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs d'orage,...)	10 / 10
	Inventaire des équipements électromécaniques sur les ouvrages (GMAO) avec mise à jour annuelle	10 / 10
	Le plan ou l'inventaire des réseaux mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite	10 / 10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10 / 10
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation (dates, état des réseaux, notamment par caméra, travaux effectués à leur suite)	0 / 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 / 5	

L'obtention des **15 points en A** est nécessaire pour ajouter les points de la **section B**

L'obtention des **40 points en A+B** est nécessaire pour ajouter les points de la **section C**

Indicateur		2020	2021	2022	2023
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	27	27	27	27

Un programme d'actions est mis en place en 2024 pour améliorer notre connaissance des caractéristiques des réseaux d'assainissement (diamètre, matériaux et année de pose). Ces actions permettront d'atteindre la barre des 40 points pour les parties A et B et ainsi valider les points de la partie C (au moins 40 points supplémentaires en 2025).

Le linéaire de réseaux d'assainissement

Linéaire total (dont DSP)	Réseau unitaire (dont DSP)	Réseau séparatif usé (dont DSP)	Réseau séparatif pluvial (dont DSP)	Réseau sous pression	Divers et non identifié	Stations de pompage
8 134 Km (641 Km)	1 961 Km (299 Km)	2 575 Km (192 Km)	2 520 Km (150 km)	1 056 Km	22 Km	2 742

Indicateur		2020	2021	2022	2023
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	0,39	0,41	0,39	0,36

Le SIDEN-SIAN poursuit l'effort sur les investissements de premier équipement en réseaux et stations d'épuration. Un programme technique a été également mis en place pour permettre la prise en charge du renouvellement des réseaux de collecte existants. En 2023, 15 671 mètres linéaires de réseaux ont été renouvelés.

L'évolution de cet indicateur résulte notamment de l'augmentation du coût des travaux suite à la forte inflation des prix ces deux dernières années, qui ont induit une légère baisse du linéaire renouvelé.

Le renouvellement est concentré sur les secteurs le nécessitant. Le taux de renouvellement constaté, qui peut paraître faible, ne reflète pas un manque d'investissements mais une optimisation des capacités financières selon les besoins du service et l'âge réel des réseaux.

Le patrimoine auto-surveillé des communes du SIDEN-SIAN et suivi des rejets au milieu naturel

L'ensemble des ouvrages du SIDEN-SIAN concernés par l'obligation d'auto-surveillance sont équipés. Il s'agit des déversoirs d'orage et trop-pleins dont le niveau de capacité en charge brute DBO5 est supérieur ou égal à 120 kg/jour. Les déversoirs d'orage et ouvrages de déversements auto-surveillés du SIDEN-SIAN :

Ouvrages	Nombre
Déversoirs d'orage	2 289
Ouvrages de déversements auto-surveillés (Ouvrages de capacité charge brute > 120 kg/jour)	234

Sur les 234 ouvrages auto-surveillés, 151 ont pour finalité la conformité des réseaux (point Sandre « A1 ») et 83 ont pour finalité la conformité des stations d'épuration (point Sandre « A2 »).

Pour la catégorie « A1 », les prescriptions réglementaires dépendent du dimensionnement en flux de DBO5 de l'ouvrage :

120 kg/jour <= DBO5 < 600 kg/jour 140 ouvrages auto-surveillés Estimation des débits déversés sur les réseaux	DBO5 >= 600 kg/jour 11 ouvrages auto-surveillés Mesure des débits déversés et estimation des charges déversées sur les réseaux
--	---

Toutes les données issues des déversoirs d'orage et trop-pleins auto-surveillés sont transmises par l'intermédiaire d'un système de télégestion vers un logiciel de traitement et de suivi.

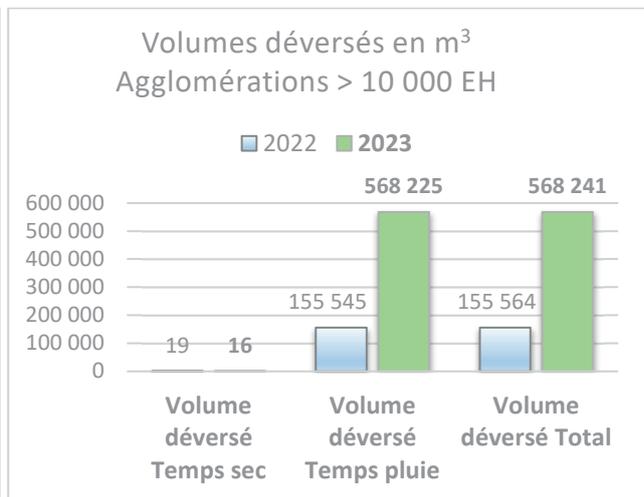
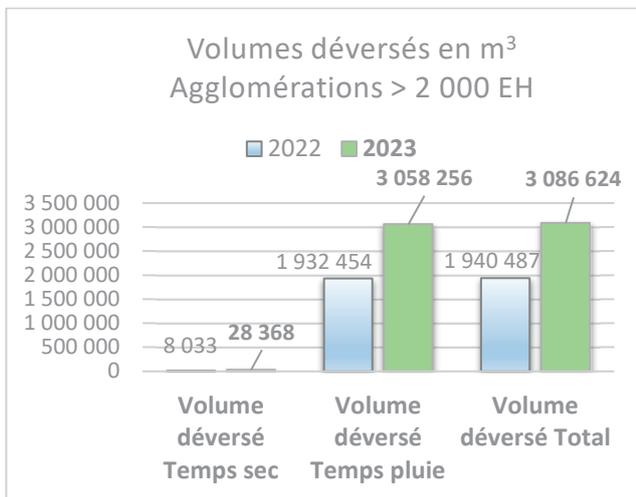
Des rapports mensuels sont transmis aux services de la Police de l'Eau, ainsi que les bilans annuels par agglomération d'assainissement.

- **Estimation des débits déversés sur les réseaux**

L'estimation des débits déversés concerne les ouvrages dont le flux de DBO5 est compris entre **120 et 600 kg/jour**, soit la collecte des eaux usées d'une population comprise entre 2 000 et 10 000 habitants (ou équivalents-habitants = EH). Des travaux de mise en conformité ont été menés dans les nouvelles communes adhérentes cette année. Voir graphique page suivante.

- **Mesure des débits déversés et estimation des charges déversées sur les réseaux**

La mesure des débits déversés concerne les ouvrages dont le flux de DBO5 est supérieur à **600 kg/jour**, soit la collecte des eaux usées d'une population supérieure à 10 000 habitants (ou équivalents-habitants = EH). Voir graphique page suivante.



Cette évolution s'explique en partie par l'augmentation de la pluviométrie annuelle : la moyenne des hauteurs d'eau des pluviomètres de Noréade est passée de 544 mm en 2022 à 854 mm en 2023 (+57% de précipitations).

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (sur 120)	114	120	120	120

Les interventions du Service Assainissement Collectif dans les communes du SIDEN-SIAN

Ouvrages	Nombre d'interventions 2023
Bouche d'égout (Intervention curative)	1 257
Branchement assainissement	1 479
Réseau assainissement	781
Station de refoulement	90

Indicateur	2020	2021	2022	2023
Nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions de curage	195	148	98	110
P252.2 Linéaire de réseau de collecte (Km) - Hors réseau pluvial	4 811	4 974	5 243	5 614
Nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions de curage pour 100 km de réseau	4,05	2,98	1,87	1,96

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers / 1 000 habitants	0,01	0,01	0,01	0,01

On dénombre 9 débordements d'effluent dans les locaux d'usager en 2023.

Les linéaires de réseaux et branchements d'assainissement inspectés par caméra

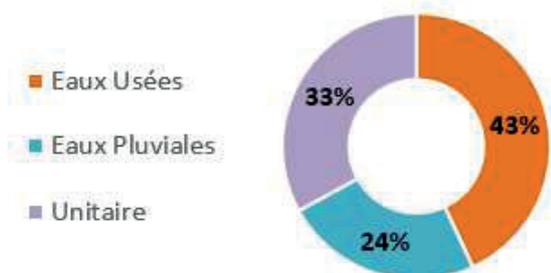
Les interventions d'inspection vidéo (ITV) de réseaux de collecte réalisées par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement répondent à plusieurs enjeux :

- Les urgences et les interventions curatives lors de la détection de dysfonctionnements du réseau ou des branchements (bouchage, casse, effondrement...),
- Les investigations préalables aux travaux d'investissement menés par la Régie,
- Les interventions préventives destinées à accompagner les travaux menés par d'autres collectivités ou par les gestionnaires de voirie,
- La détection des eaux claires parasites captées dans les réseaux d'assainissement.

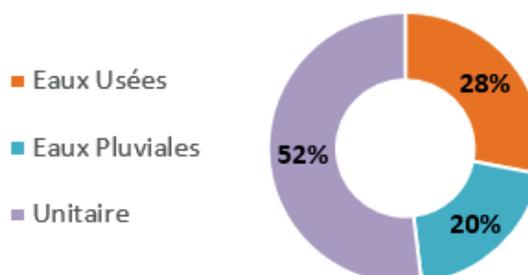
Au cours de l'année 2023, les linéaires de réseaux et branchements inspectés par caméra se décomposent de la manière suivante :

Ouvrages	Usé	Unitaire	Pluvial	Total
Réseaux (m)	30 888	23 671	17 147	71 706
Branchements (nombre)	126	233	90	449
Taux d'inspection / 100Km de réseau	1,20 %	1,21 %	0,68 %	

Répartition des ITV par type de réseau



Répartition des ITV par type de branchement



5.3. Tarification et recettes du service

Tarification du Service d'Assainissement Collectif

Délibération du 14/12/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif

Tarifs du Service d'Assainissement Collectif	Année 2023	Année 2024	Evolution %
Abonnement mensuel en € HT	4,40	4,71	+ 7,1 %
Partie proportionnelle en € HT par m3 consommé	2,289	2,621	+ 14,5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) en € HT	0,200	0,210	+ 5 %
T.V.A.	10 %	10 %	0 %

Indicateur	2020	2021	2022	2023
D204 Prix € TTC du service public d'assainissement collectif au 1er janvier de l'année suivante	2,80	2,96	3,22	3,63

Recettes du Service d'Assainissement Collectif

Recettes du Service d'Assainissement Collectif	2023 (M€)	2022 (M€)	Variation (M€)	
Redevance Assainissement	72%	67,3	67,2	+ 0,1 (+ 0,2%)
Contribution pour eaux pluviales	18%	16,3	14,7	+ 1,6 (+ 11,3%)
Prestations de service	4%	3,5	3,4	+ 0,1 (+ 2,6%)
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif	3%	3,0	2,6	+ 0,4 (+ 15,1%)
Primes d'épuration	1%	0,6	2,4	- 1,8 (- 74,8%)
Recettes diverses	0%	1,5	0,4	+ 1,1 (+ 275%)
Production immobilisée	0%	0,8	0,4	+ 1,4 (+ 100%)
Recettes totales	100%	93,0	91,1	+ 1,9 (+ 2,1%)

Compte financier SIDEN-SIAN Noréade Assainissement voté le 18/06/2024.

L'évolution annuelle est expliquée en page 18 de la présentation des comptes financiers de l'année 2023.

La Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement assure la gestion des eaux pluviales des communes adhérentes au SIDEN-SIAN hors communes en Délégation de Service Public, en contrepartie du versement d'une participation du budget principal du SIDEN-SIAN.

5.4. Financement des investissements du service

Montants financiers

Service Assainissement Collectif	2022	2023
Montant financier des travaux payés pendant le dernier exercice (en M€ HT)	47,1 *	54,0 *
Montant des subventions en M€	4,4	5,6

* Depuis 2020, prise en compte des chapitres 23 et 21 (sauf 2154 et 218X)

Etat de la dette du service d'assainissement collectif

Service Assainissement Collectif	2022	2023
En cours de la dette au 31 décembre année N (montant restant dû) / M€	103,0	113,5 *
Montant remboursé au cours de l'exercice / M€	En capital / M€	8,8
	En intérêts / M€	1,8

* Emprunt de 12,4 M€ souscrit le 14/12/2023 par le Comité Syndical pour assurer le financement du programme de travaux du fait du contexte inflationniste (notamment coût de l'énergie électrique) ayant fortement impacté les charges de fonctionnement et donc l'autofinancement

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P256.2 Durée d'extinction de la dette en années	2,4	2,3	2,6	3,6

Dotation aux amortissements : 34,2 M€ (Net)

Autofinancement

Service Assainissement Collectif	2022	2023
Autofinancement net du service en M€	29,4	22,6
Autofinancement brut du service en M€	39,2	31,4

5.5. Les programmes d'investissement du service

Présentation des programmes pluriannuels de travaux d'Assainissement Collectif du SIDEN-SIAN adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Délibération du 07/11/2023 fixant les programmes pluriannuels de travaux du service d'assainissement collectif (détail en annexe)

PLAN PLURIANNUEL DE PROGRAMMATION 2021-2028

Montants en millions d'euros (Situation août 2023)

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Catégories d'ouvrages	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Montant total prévisionnel *	40,0	40,0	35,0	38,5	38,5	38,5	38,5	38,5	307,5
Nouvelles dessertes en Assainissement Collectif	15,3	16	15,3	15,9	8,4	12,1	4,6	0,5	88,1
Ouvrages de traitement des eaux usées et des boues, bassins de stockage et ouvrages de transport des eaux usées	12,4	7,3	1,4	6,2	13,6	7,8	12,8	13,4	74,9
Programme de renouvellement et d'amélioration des réseaux	18,5	21,8	19,2	12,4	11	12,5	7,6	1,6	104,6
Montant total Opérations programmées	46,2	45,1	35,9	34,5	33,0	32,4	25,0	15,5	267,6
(Nombre d'opérations)	(105)	(119)	(111)	(95)	(64)	(77)	(39)	(12)	(622)

* Passage de 40 à 35 millions d'euros/an à compter de 2023, puis 38,5 millions à partir de 2024 et report de 9,5 millions d'euros sur 2027-2028

OPÉRATIONS AFFECTÉES SUR AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Montants affectés sur autorisation de programme	42,4	30,6	14,7	2,0	0,6	0,4	0	0	90,7
(Nombre d'opérations)	(100)	(97)	(48)	(5)	(2)	(1)	(0)	(0)	(253)
Montants payés	20,0	11,0	2,0	0,6	0	0,05	0,0	0,0	33,65
(Taux d'avancement sur opérations programmées)	43%	24%	6%						

5.6. Actions de solidarité dans le domaine de l'assainissement collectif

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
P207	Montant des abandons de créance ou de versements à un fond de solidarité (€/m3)	0,000841	0,000868	0,001486	0,000983

En 2023, 21 700 € ont été versés à un fond de solidarité Eau (Pour rappel, en 2022, 31 800 € ont été versés).

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,88	3,98	4,39	4,75

L'augmentation du taux d'impayés constatée correspond à l'interdiction légale des coupures d'eau pour impayés, entraînant le même taux d'impayés pour la partie assainissement.

6. LES EAUX PLUVIALES

Le service public d'assainissement est également chargé de gérer la compétence des eaux pluviales. Cette compétence prévoit la gestion des eaux de ruissellement, issues des immeubles d'habitation, dans les ouvrages de collecte et éventuellement de stockage et le transfert des eaux pluviales jusqu'à l'exutoire immédiat du rejet en milieu naturel. Dans la limite de leur capacité, les ouvrages précités sont également utilisés pour la gestion des eaux de ruissellement des voiries.

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, le SIDEN-SIAN déploie un volet préventif visant à prescrire des aménagements et des techniques de construction favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans les sols ou le rejet direct vers les milieux naturels.

6.1. Tarification et recettes du service

Tarification du service

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- **Délibération du 14/12/2023** fixant le tarif de la cotisation syndicale pour eaux pluviales.

Tarif du service	2023	2024	Evolution %
Cotisation syndicale pour eaux pluviales (Montant en € TTC par habitant de la commune)	22,50	24,00	6,8 %

Recettes du service

Libellé	2023
Cotisations Syndicales perçues par le SIDEN-SIAN auprès des collectivités adhérentes pour la gestion des eaux pluviales (Montant en € TTC)	17,5 M€

7. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.1. Les indicateurs du Service d'Assainissement Non Collectif

Indicateur	2020	2021	2022	2023
D301.0 Évaluation du nombre d'habitants desservis	85 270	80 849	80 462	78 867

Indicateur	2020	2021	2022	2023
D302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif - sur 100	94,75	95,07	95,18	95,48

Ces indicateurs sont calculés sur l'ensemble des communes adhérentes. Ils peuvent régresser en fonction des retraits de communes ou des adhésions de communes sans zonage assainissement.

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	38,0	35,9	34,7	33,7

L'évolution du cadre réglementaire lié à l'Assainissement Non Collectif, en 2010 (loi « Grenelle II ») et en 2012 (arrêté « ANC »), a été transcrite dans les pratiques des SPANC en 2013 et a permis de redémarrer les contrôles périodiques de fonctionnement en 2014, sur la base des nouveaux critères réglementaires de jugement de conformité. Le taux de conformité affiché intègre les résultats des contrôles réalisés depuis fin 2013.

7.2. Activités du service

Activités	Nombre d'interventions 2023
Contrôle de conception ANC	162
Contrôle d'exécution ANC	156
Contrôle périodique existant	4 114
Dont avis notaire complet ANC	499

7.3. Tarification et recettes du service d'assainissement non collectif

Tarification du service d'assainissement non collectif (Délibération du 14/12/2023)

Tarifs de l'assainissement non collectif	2023	2024	Evolution %
Contrôle de la conception des installations d'assainissement non collectif neuves, par dossier	88,92 € HT	99,60 € HT	+ 12,0 %
Contrôle de l'exécution des installations d'assainissement non collectif neuves, par dossier	98,69 € HT	110,54 € HT	+ 12,0 %
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif avec une fréquence maximale entre deux contrôles de 4 ans	35,00 € HT	35,00 € HT	0 %
Taux de TVA	10 %	10 %	0 %

Recettes et dépenses du service d'assainissement non collectif

Recettes et dépenses du service d'assainissement non collectif	2023 (k€)	2022 (k€)	Variation (k€)
Redevances de contrôle des installations	1 176	1 147	+29
Autres recettes	0	3	-3
Total recettes	1 176	1 150	+26
Dépenses de personnel	838	876	-38
Autres dépenses	444	352	+92
Total dépenses	1 282	1 228	+54
RESULTAT	-106	-78	
Excédent antérieur	1 420	1 498	
Excédent cumulé à fin d'année	1 314	1 420	

Extrait du compte financier Assainissement Non Collectif, voté le 18/06/2024

8. LA FACTURE TYPE

La loi sur l'eau dispose que la tarification de l'eau potable et de l'assainissement peut comprendre, outre une partie fixe correspondant aux charges fixes du service, une partie variable proportionnelle au volume d'eau consommé par l'abonné.

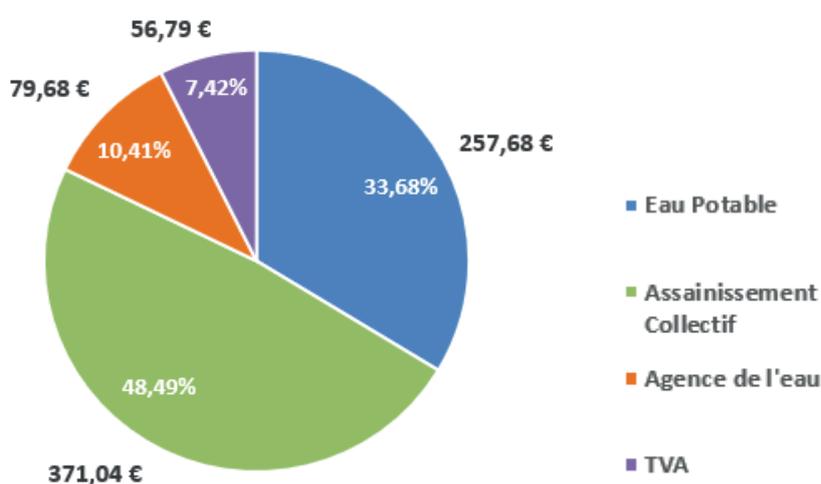
La tarification du SIDEN-SIAN a été établie selon ces prescriptions.

Les usagers du service se voient donc facturer chaque semestre :

- L'abonnement dont le montant est déterminé pour l'eau potable par le calibre du compteur desservant l'abonné. Ce calibre est établi lors de la demande de raccordement en fonction de son profil de consommation.
- La partie proportionnelle en fonction de la valeur de consommation relevée ou estimée.

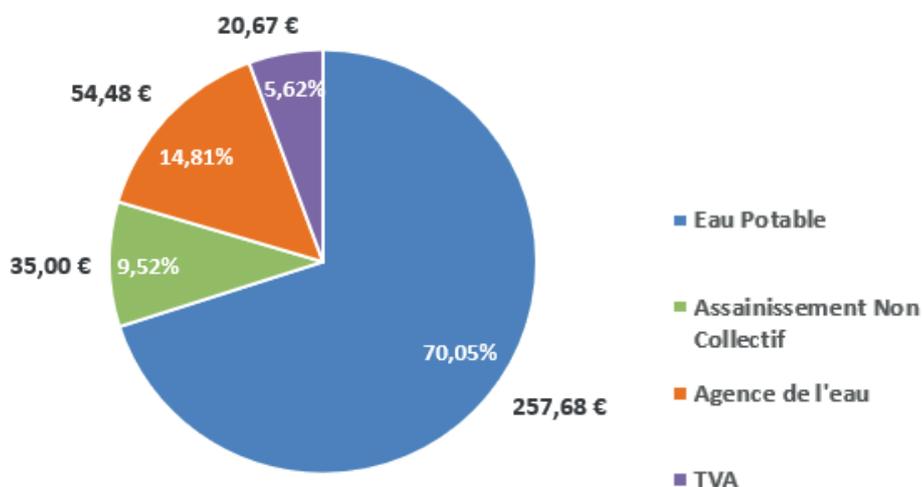
8.1. Facture type eau potable et assainissement collectif

Facture type 120 m3 avec les tarifs 2024 : 765,19 € TTC



8.2. Facture type eau potable et assainissement non collectif

Facture type 120 m3 avec les tarifs 2024 : 367,83 € TTC



Factures Types Eau Potable et Assainissement Collectif pour une consommation de 120m³

ANNEE 2023	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)						
Abonnement mensuel	12	2,630	31,56	1,74	33,30	
Consommation Tranche 1 (0-80 m3)	80	1,517	121,36	6,67	128,03	
Consommation Tranche 2 (>80 m3)	40	1,747	69,88	3,84	73,72	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,080	9,60	0,53	10,13	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,320	38,40	2,11	40,51	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)						
Partie fixe	12	4,400	52,80	5,28	58,08	
Partie proportionnelle	120	2,289	274,68	27,47	302,15	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,200	24,00	2,40	26,40	
			TOTAL	622,28	50,04	672,32

ANNEE 2024	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Variation 2023-2024	
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)							
Abonnement mensuel	12	2,810	33,72	1,85	35,57	6,84%	
Consommation Tranche 1 (0-80 m3)	80	1,623	129,84	7,14	136,98	6,99%	
Consommation Tranche 2 (>80 m3)	40	2,353	94,12	5,18	99,30	34,69%	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,104	12,48	0,69	13,17	30,00%	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,350	42,00	2,31	44,31	9,38%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)							
Partie fixe	12	4,710	56,52	5,65	62,17	7,05%	
Partie proportionnelle	120	2,621	314,52	31,45	345,97	14,50%	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,210	25,20	2,52	27,72	5,00%	
			TOTAL	708,40	56,79	765,19	13,81%

L'augmentation moyenne Tranche 1 +Tranche 2 est de 16,22 %

L'augmentation totale entre 2023 et 2024 est de 10,58% pour une facture de 80m3

Factures Types Eau Potable et Assainissement Non Collectif pour une consommation de 120m³

ANNEE 2023	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)						
Abonnement mensuel	12	2,630	31,56	1,74	33,30	
Consommation Tranche 1 (0-80 m3)	80	1,517	121,36	6,67	128,03	
Consommation Tranche 2 (>80 m3)	40	1,747	69,88	3,84	73,72	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,080	9,60	0,53	10,13	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,320	38,40	2,11	40,51	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)						
Partie fixe	1	35,000	35,00	3,50	38,50	
			TOTAL	305,80	18,39	324,19

ANNEE 2024	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Variation 2023-2024	
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)							
Abonnement mensuel	12	2,810	33,72	1,85	35,57	6,84%	
Consommation Tranche 1 (0-80 m3)	80	1,623	129,84	7,14	136,98	-7,10%	
Consommation Tranche 2 (>80 m3)	40	2,353	94,12	5,18	99,30	34,69%	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,104	12,48	0,69	13,17	30,00%	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,350	42,00	2,31	44,31	9,38%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)							
Partie fixe	1	35,000	35,00	3,50	38,50	0,00%	
			TOTAL	347,16	20,67	367,83	13,46%

9. SYNTHÈSE DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le rapport aux communes.

Ce dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Ces indicateurs officiels sont calculés sur l'activité globale du SIDEN-SIAN. Le tableau ci-dessous les récapitule dans l'ordre fixé par le décret.

La plupart de ces indicateurs ont été présentés et commentés dans le corps du rapport.
Degré de confiance entre parenthèses : A pour « très fiable », B pour « fiable » et C pour « peu fiable »

9.1. Les indicateurs du service public de distribution d'eau potable

Indicateur		2020	2021	2022	2023
Indicateurs descriptifs					
D101 (A)	Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de l'année	941 868	948 270	980 345	984 791
D102 (A)	Prix TTC du service de distribution d'eau potable (€/m3) Année n+1	2,22	2,25	2,38	2,75
D151 (A)	Délai maximal d'ouverture des branchements existants (jours)	3	3	3	3
Indicateurs de performance					
P101.1 (A)	Taux de conformité microbiologique des prélèvements sur les eaux (%)	99,99	99,97	99,98	99,96
P102.1 (A)	Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux (%)	99,88	99,88	99,91	99,75
P151.1 (B)	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)	2,17	1,80	1,94	1,84
P152.1 (B)	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	99,68	98,88	98,87	91,37
P154.0 (A)	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,88	3,98	4,39	4,75
P155.1 (B)	Taux de réclamations (/1000 abonnés)	1,12	1,38	1,31	1,32
P109.0 (A)	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (€/M3)	0,000850	0,000939	0,001400	0,000965
P103.2 (A)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120)	102	112	112	112
P107.2 (B)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,49	0,49	0,48	0,46
P153.2 (A)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	1,0	1,1	1,1	2,5
P104.3 (A)	Rendement du réseau d'eau potable (%)	75,42	80,44	80,01	81,37
P105.3 (A)	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	3,69	2,89	2,98	2,68
P106.3 (A)	Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/jour)	3,52	2,71	2,80	2,50
P108.3 (A)	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	72,10	72,21	72,28	72,42

9.2. Les indicateurs du service public d'assainissement collectif

Indicateur		2020	2021	2022	2023
Indicateurs descriptifs					
D201 (C)	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte	633 024	652 863	683 844	688 279
D202 (A)	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	59	61	63	63
D203 (A)	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)	9 994	10 780	11 634	10 390
D204 (A)	Prix TTC du service d'assainissement (€/m3) Année n+1	2,80	2,96	3,22	3,63
Indicateurs de performance					
P201.1 (C)	Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	94,32	94,96	95,43	95,43
P251.1 (B)	Taux de débordement des effluents dans les locaux d'usagers (%)	0,01	0,01	0,01	0,01
P257.0 (A)	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,88	3,98	4,39	4,75
P258.1 (B)	Taux de réclamations (/1000 abonnés)	0,65	0,82	0,77	0,99
P207.0 (A)	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (€/m3)	0,000841	0,000868	0,001486	0,000983
P202.2 (A)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (/120)	27	27	27	27
P252.2 (B)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (/100km de réseaux)	4,05	2,98	1,87	1,96
P253.2 (B)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,39	0,41	0,39	0,36
P256.2 (A)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	2,4	2,3	2,6	3,6
P203.3 (A)	Conformité de la collecte des effluents (%)	39,52	42,25	43,28	48,85
P204.3 (A)	Conformité des équipements des ouvrages d'épuration (%)	89,43	92,12	93,70	96,27
P205.3 (A)	Conformité des performances des ouvrages d'épuration (%)	79,48	88,38	85,95	94,16
P206.3 (B)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100
P254.3 (A)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	94,36	94,30	93,88	94,98
P255.3 (A)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte d'eaux usées (/120)	114	120	120	120

9.3. Les indicateurs du service public d'assainissement non collectif

Indicateur		2020	2021	2022	2023
Indicateurs descriptifs					
D301.0 (C)	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	85 270	80 849	80 462	78 867
D302.0 (B)	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (/100)	94,75	95,07	95,18	95,48
Indicateurs de performance					
P301.3 (B)	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	38,0	35,9	34,7	33,7



Code Général des Collectivités Territoriales
Articles D 2224-1-2-3 et Annexes V & VI